



D.G.A.S Culture Patrimoine  
Musées Attractivité

## **Appel à projets Juin 2023**

### **Ville d'Aix-en-Provence**

#### **Appel à projets artistiques en lien avec le Liban, pays invité de la biennale d'art et de culture 2024**

##### **1. La biennale d'art et de culture 2024**

Initiée en 2022, la biennale d'art et de culture est née d'une volonté politique de la Ville d'Aix-en-Provence de relancer la vie culturelle, économique et touristique après la pandémie. Portée par la Ville, la deuxième édition de la biennale se tiendra du 6 avril au 29 juin 2024 et du 21 septembre au 14 décembre 2024.

La biennale d'art et de culture crée un dialogue avec un pays lors de chaque édition : après le Japon en 2022 alors que la Ville accueillait les Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée, le pays invité de la biennale 2024 est le Liban, l'occasion notamment de célébrer les 20 ans de l'accord de coopération décentralisée entre les Villes de Baalbeck et d'Aix-en-Provence.

##### **2. La pays invité, le Liban**

Très attachée au Liban, à sa culture et ses artistes mais aussi attentive à la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouve le pays actuellement, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite mettre à l'honneur ce pays, son histoire, ses artistes et sa modernité lors de la biennale d'art et de culture 2024.

La Ville vise à soutenir la création et la diffusion en travaillant étroitement avec des partenaires, artistes vivant au Liban, ou de la diaspora libanaise et opérateurs culturels libanais.

La biennale a la volonté de soutenir des projets portés par des opérateurs culturels, dont au moins une structure aixoise, à Aix-en-Provence et/ou au Liban.

Dans ce cadre, la Ville d'Aix-en-Provence lance un appel à projets pour permettre à des structures et artistes de s'inscrire dans cette programmation libanaise.

### 3. Critères d'éligibilité

Les périodes de programmation doivent avoir lieu pendant les temps de la biennale 2024 soit du 6 avril au 29 juin 2024 et du 21 septembre au 14 décembre 2024.

Cet appel à projets couvre l'ensemble des champs et disciplines artistiques.

Le projet devra :

- ✓ Défendre des propositions artistiques exigeantes
- ✓ Impliquer plusieurs partenaires dans sa construction
- ✓ Accompagner une proposition artistique en création ou en diffusion à Aix-en-Provence et éventuellement au Liban
- ✓ Être porté par une structure aixoise ou une structure en lien très étroit avec un acteur de la ville d'Aix-en-Provence

Le projet doit s'inscrire dans un ou plusieurs des axes suivants :

- ✓ Travailler avec des artistes résidant au Liban ou de la diaspora libanaise
- ✓ Provoquer et diffuser des rencontres artistiques inédites entre artistes résidant au Liban ou de la diaspora libanaise et artistes français
- ✓ Proposer des temps de résidences aux artistes à Aix-en-Provence et/ou au Liban
- ✓ Intégrer une dimension d'action culturelle (favoriser la pratique artistique)
- ✓ Travailler sur les questions linguistiques
- ✓ Imaginer des propositions liant le patrimoine et la création

Une attention particulière sera apportée aux projets s'inscrivant dans une démarche de responsabilité sociétale (RSE / RSO).

### 4. Financements

L'enveloppe globale des subventions pour cet appel à projets est de 300 000 € (HT). Le soutien financier représentera au maximum 50 % de la base éligible des dépenses : rémunération des artistes, défraiements, coûts de production et de recherche, de médiation et de communication.

Le montant du soutien financier accordé par la Ville sera compris entre 2 000 € et 30 000 €.

### 5. Sélection des projets

Un jury d'experts regroupant des professionnels du secteur de la culture se réunira en septembre 2023 pour sélectionner les projets éligibles.

## 6. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être obligatoirement constitué des éléments suivants :

- Un dossier de présentation du projet (15 pages max.)
- Une synthèse du projet (2 pages max.)
- Le budget du projet
- Une lettre d'engagement du ou des partenaire(s) dans laquelle ce dernier fait part des éléments qui motivent son soutien et son engagement dans le projet.

A noter : des pièces administratives obligatoires vous seront demandées au moment du dépôt du dossier.

## 7. Communication

Les lauréats sont tenus de mentionner le soutien apporté par la Ville d'Aix-en-Provence dans leurs actions de promotion et de communication autour du projet porté pour la biennale d'art et de culture (logo de la biennale d'art et de culture).

## 8. Calendrier

Lancement de l'appel à projets	15 juin 2023
Date limite de dépôt des dossiers	28 août 2023
Jury de sélection	Septembre 2023
Annonce des résultats	Octobre 2023

Compte-tenu de l'annualité budgétaire de la Ville d'Aix-en-Provence, les subventions ne pourront être versées qu'en début d'année 2024.

Une lettre d'engagement vous sera adressée après la sélection effectuée par le jury, sous réserve du vote de la subvention par le Conseil Municipal.

## 9. Dépôt du dossier

L'ensemble des documents doivent être transmis sur le *Portail des Associations* de la Ville : <https://ma-aix-en-provence.mgcloud.fr/>

Pour tout renseignement :  
biennale@mairie-aixenprovence.fr